



## CONTRAT A TEMPS PARTIEL 25 HEURES

Par **NIVEKYLO**, le **01/04/2014** à **19:43**

Bonjour,

mon épouse travaille dans la même entreprise depuis bientôt 10 ans. Elle a un contrat à 25 heures par semaine.

Bien évidemment elle est demandeuse pour passer à temps plein ce qu'elle demande à tous les entretiens annuel.

Depuis son arrivée dans cette entreprise elle a vu arriver de nouvelle personne ce qui la choque sachant qu'elle aurait aimer avoir plus d'heures. Quand il y a une personne en vacance la société prend un cdd et donc n'augmente toujours pas les heures idem quand il y a une personne en maladie.

Elle commence à être dégoûtée pourtant elle aime son travail.

Le pire dans tous ça c'est de voir des annonces et des affiches de recrutement pour ce magasin qui recherche des personnes pour le même poste qu'elle.

Que faire ?

Merci à tous

Par **P.M.**, le **01/04/2014** à **21:03**

Bonjour,

L'entretien annuel n'est peut-être pas suffisant pour faire une telle demande et il vaudrait mieux qu'elle soit formulée par lettre recommandée avec AR mais si les personnes embauchées le sont sans que ce soit un temps plein, l'employeur peut prétendre qu'il n'y a toujours pas de poste disponible, d'autre part, si temporairement, il faisait passer la salariée à temps plein, il serait obligé de la maintenir à cet horaire et il peut aussi prétendre qu'il n'en a pas la possibilité...

Je lui conseillerais quand même de se rapprocher des Représentants du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise...

Par **NIVEKYLO**, le **01/04/2014** à **23:39**

Je vais lui conseiller de faire une demande par lettre recommandée. Pour les représentants du personnel il ne doit pas y en avoir.